

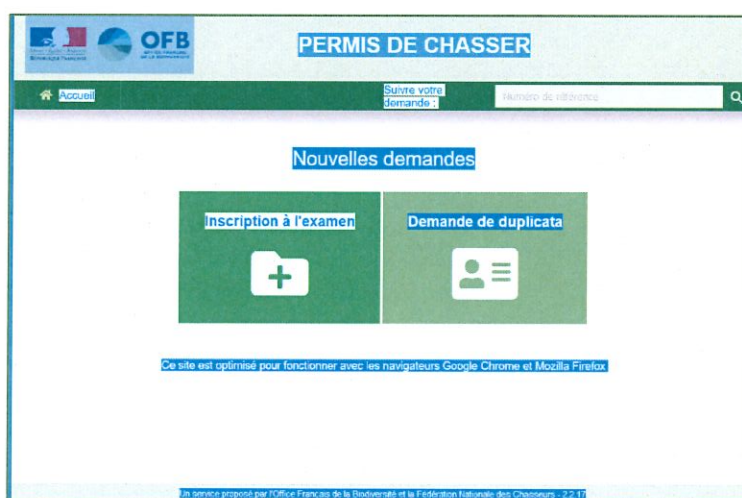
Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, l'office Français de la Biodiversité (OFB) se dote d'un nouveau logiciel de gestion du permis de chasser.

A compter du 12.12.2022, les inscriptions ne sont plus possibles avec le dossier actuel et tout dossier reçu après le 12.12.2022 sera renvoyé (y compris les dossiers incomplets reçus antérieurement).

Dés le 09 janvier 2023, votre **PRE-INSCRIPTION** au permis de chasser se fera directement **via internet**.

Nous mettrons en ligne le lien vers ce nouveau site OFB sur notre site www.chasseurs17.com dans la rubrique **Formation au permis de chasser**.



Vous **renseignerez vous-même le nouveau cerfa 13945*06** et **règlerez en ligne**, à l'OFB, le montant de votre inscription par carte bancaire ou virement (les chèques ne seront plus acceptés).



Après avoir édité votre CERFA pré rempli et rassemblé les pièces justificatives, (l'**adresse mail** et le **numéro de téléphone portable** sont obligatoires)



Vous adresserez le dossier papier complet à votre Fédération :

FDC17 - BP 64 - 17414 SAINT JEAN D ANGELY CEDEX.

Comptant sur votre compréhension,

Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime 05.46.59.14.89